

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2024

Délibération n°2024-13

Objet :
**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
POUR L'EXERCICE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de GOYAVE s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire Ferdy LOUISY en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 12 février 2024 (art. L.2121-7 à L.2121-34 du Code général des collectivités territoriales).

Étaient présents au début de la séance : 16

Maire : M. Ferdy LOUISY

Adjoints :

Mme Jenifer GÉRAN
Mme Chantal RÉGENT
M. Luc DONNET
Mme Suzy LAPIERRE DE MELINVILLE

Conseillers municipaux

M. Lucien JOSÉPHINE
M. Philippe TARER
Mme Nadia CONSTANT
M. Félix EMMANUEL
Mme Hélène NAGAMAN
Mme Dominique BODESSON
Mme Léone FORTUNÉ
Mme Cynthia CHAPOULIE
Mme Jacqueline JANGAL
Mme Tiphany MELANE
M. Meddy TOTO

Nombre de membres	En exercice	29
	Présents	16
	Absents	12
	Procuration	01
Vote	Pour	17
	Contre	00
	Abstention	00
	Votants	17

Date de la convocation	12 février 2024
Acte rendu exécutoire	
le.....	29 FEV. 2024
après transmission électronique en Préfecture	
le.....	29 FEV. 2024
et mise en ligne sur le site de la commune	
le.....	01 MARS 2024

Absents ayant donné pouvoir : 01

Mme Marielle LAROCHELLE procuration à Mme Nadia CONSTANT

Arrivé(s)(es) en cours de séance : 00

Absents : 12

M. Daniel PÉTRIS, Mme Geneviève GAMER, M. Achille ADONAÏ, M. Michel CATHERINE, M. Antoine SAHAÏ, M. Patrick BROCHANT, Mme Marie-Louise MÉLON, M. Patrick PÉTRIS, Mme Esther GALETTE, M. Rémy SENNEVILLE, Mme Maryse CITRONNELLE, M. Bernard ZORA.

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

7971-219711140-2024-02-13-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000

7971-219711140-2024-02-13-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000

Acte certifié exécutoire

Publication le : 29-02-2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-12, L. 2312-1 et suivants;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes ;

Vu la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et notamment son article 11 ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu en séance du conseil municipal sur les orientations générales du budget ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire permet au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées au budget primitif ;

Considérant que le budget est un acte majeur pour une commune car il est avant tout l'expression chiffrée d'une volonté politique, c'est-à-dire de la gestion de la cité ;

APRÈS EN AVOIR DÉBATTU, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Article 1 : de prendre acte des orientations budgétaires pour l'année 2024 qui sont jointes à la présente délibération

Article 2 : de donner mandat à Monsieur le Maire pour suivre l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme

Le Maire

Ferdy LOUISY

La Secrétaire de séance


Mme Jenifer GÉRAN



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2024



Ville de
Goyave

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. CONTEXTE GENERAL	4
1.1 Un contexte d'inflation qui affecte l'activité communale.....	4
1.2 Les principales mesures de la loi de finances 2024.....	5
II. LES HYPOTHESES D'ELABORATION DU BUDGET 2024.....	7
III. L'EXECUTION BUDGETAIRE 2023 AU 31 DECEMBRE 2023.....	8
3.1. La situation financière de la collectivité	8
3.2. Analyse comptable de la situation au 09/01/2023 sous réserve de l'adoption du compte administratif	10
3.3. Les dépenses et les recettes du CCAS	13
3.4. Les dépenses et les recettes de la CDE.....	15
3.5. Bilan des orientations budgétaires 2023.....	17
IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024	18
4.1. Poursuivre les actions vers une administration plus performante	18
4.1.1. Renforcer l'expertise technique de la collectivité	18
4.1.2. Poursuivre l'équipement numérique des services et des bâtiments communaux	18
4.1.3. Renforcer la cybersécurité.....	18
4.1.4. Former et accompagner le personnel.....	19
4.2. Aménager et équiper le territoire pour une ville en toute sécurité	19
4.2.1. Préparer le territoire aux aléas	19
4.2.2. Disposer d'infrastructures et d'équipements permettant de mieux prévenir les troubles à l'ordre public.....	19

4.2.3.	Aménager et équiper les bâtiments communaux	19
4.2.4.	Les projets prioritaires	20
4.3.	Animer le territoire pour renforcer le bien vivre à Goyave	20
4.3.1.	Agir en faveur de la prévention de la délinquance.....	20
4.3.2.	Relancer le projet de coopération entre l'Afrique et la Caraïbe	20
4.3.3.	Maintenir les actions solidaires.....	21
4.3.4.	Poursuivre l'accompagnement auprès des jeunes goyaviens	21
V.	LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS.....	21
5.1.	Les engagements en section de fonctionnement	21
5.2.	Les engagements en section d'investissement	21

INTRODUCTION

Le débat d'orientations budgétaires est une étape cruciale dans la phase d'élaboration du budget. Il permet notamment d'informer l'assemblée délibérante sur la situation financière de la collectivité et sur les perspectives budgétaires de la collectivité.

Le débat d'orientations budgétaires est depuis la loi Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 obligatoire pour l'ensemble des collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat s'appuiera sur un Rapport d'Orientations Budgétaires dont le contenu a été précisé depuis la loi NOTRE. Il comprendra ainsi :

- Les orientations budgétaires envisagées, portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement ;
- Les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des recettes et des dépenses ;
- Les informations relatives à la structure de la gestion de la dette et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

I. CONTEXTE GENERAL

1.1 Un contexte d'inflation qui affecte l'activité communale

Depuis 2020, l'économie mondiale a été marquée par plusieurs chocs qui ont pour conséquence d'avoir un impact important sur la croissance des pays.

Si l'on retient que les années 2020 et 2021 ont été marquées par la crise COVID, l'année 2022 aura été celle de crise énergétique, de la guerre en Ukraine avec un retour de l'inflation. Même si l'inflation s'est maintenue (+5,2%) en 2023 en raison d'une forte augmentation des taux d'intérêt directeurs de la BCE, les prévisions de l'OFCE, envisagent en 2024 une baisse de l'inflation (3,3% en moyenne annuelle et 2,3% en fin d'année). Pour autant, la croissance resterait modérée (+0,8%) en raison de la pleine matérialisation des taux d'intérêt directeurs.

En Guadeloupe, l'inflation observée au niveau mondial a aussi eu des répercussions sur l'économie. Le début de l'année 2023 a été mitigé suite au rebond amorcé en 2022. A contrario, on note sur le dernier semestre 2023 une amélioration modérée de la conjoncture économique. L'investissement privé repart à la hausse, le nombre d'offres d'emploi augmente, l'activité des secteurs du BTP, du tourisme, de l'alimentation progresse cependant, le commerce et le secteur marchand progressent dans une moindre mesure.

A l'échelle de la ville, le contexte d'inflation aura sensiblement modifié l'activité communale. L'année 2023 a été marquée par une hausse des charges à caractère général. L'augmentation du coût de l'énergie a eu des répercussions à la fois sur le prix des fournitures, des équipements ainsi que sur les prestations de travaux et de services. Il est à noter que les dépenses de personnel ont également subi une hausse importante suite à diverses décisions gouvernementales telles que la revalorisation du point d'indice, des mesures spécifiques pour les bas salaires ainsi que la prime pouvoir d'achat. Enfin, la conjoncture économique a eu pour conséquence de faire émerger de nouveaux publics en situation de précarité avec pour effet induit un accroissement des demandes d'aides individuelles.

Dans ce contexte, l'enjeu pour la ville est de poursuivre sa mission de service public et d'apporter à ses administrés les contours d'un cadre de vie serein, durable et épanouissant. En ce sens, le thème de la ville pour l'année 2024 sera « Goyave une ville en toute sécurité » et aura pour ambition de répondre à la mise en sécurité des biens et des personnes tout en offrant des actions qui contribuent au bien vivre sur le territoire communal.

1.2 Les principales mesures de la loi de finances 2024

La loi de Finance pour 2024 promulguée le 29 décembre 2023 ambitionne de réduire le déficit et les dépenses afin de mieux préparer l'avenir.

Parmi les mesures prioritaires on retiendra :

- Baisse du déficit de 4,4 % du PIB pour un montant de 146 milliards d'euros.
- Hausse des crédits du Ministère de l'éducation nationale de 4,1 milliards d'euros
- Hausse des crédits du Ministère de la Transition écologique de 3,6 milliards d'euros
- Hausse des crédits du Ministère du Travail de 2,4 milliards en faveur de la politique de l'emploi
- Hausse de 4,7 milliards d'euros pour les Ministères régaliens
- Modification des modalités de versement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
- Maintien du caractère facultatif des exonérations de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

De manière plus spécifique, le budget des Outre-Mer en 2024 est de 2,9 M€ en AE soit une hausse de 7% et de 2,6 M€ en CP soit une hausse de 5% par rapport à l'année dernière. Le budget de la mission Outre-Mer se décline autour de 4 actions prioritaires à savoir :

1. Répondre aux préoccupations quotidiennes des habitants des territoires d'Outre-Mer
 - Augmentation des crédits sur les lignes budgétaires dédiées au logement permettant d'accroître la construction et la réhabilitation des logements locatifs sociaux privés et locatifs
 - Lutter contre l'habitat indigne
 - Maintien du contrat d'accompagnement du SMGEAG à hauteur de 20M€
 - Plus de 1,4 M€ dédiés au Groupements d'intérêts publics pour lutter contre les sargasses
 - Maintien du Fonds exceptionnel d'investissement continuera de financer l'eau, les déchets, les constructions scolaires et le désenclavement du territoire
2. Accompagner à la mobilité des ultramarins
 - Les moyens de la continuité territoriale progresse de de 22 M€
 - Les aides à la mobilité sont renforcées pour les étudiants, les actifs, les talents de la culture et du sport ainsi qu'en matière sociale

- L'Agence de l'Outre-Mer pour la mobilité (LADOM) modifie sa stratégie d'intervention afin d'être au cœur de la mobilité et améliorer le service rendu aux ultramarins
3. Contribuer au développement économique et à la création d'emplois sur chaque territoire
- Reconduction des contrats de convergence et de transformation sur la période 2024-2027 sur un montant de 2,3 Md€
 - Evaluation des dispositifs d'exonération des cotisations sociales spécifiques aux Outre-Mer dits « LODEOM » afin de déterminer l'impact sur l'emploi privé, le développement économique des territoires ultramarins en vue de présenter des évolutions nécessaires.
4. Accompagner les collectivités territoriales :
- Prolonger le contrat de redressement Outre-Mer
 - Poursuivre le soutien exceptionnel à la collectivité de Guyane dans le cadre de l'accord structurel à hauteur de 30M€
 - Soutenir les collectivités territoriales ultramarines sur l'ingénierie des projets structurants en stabilisant le FOM (Fonds Outre-Mer) à hauteur de 10M€

Pour les collectivités locales, 4 mesures phares sont à retenir:

- Augmentation de la Dotation Global de Fonctionnement (DGF) de 100 millions d'euros portant le montant à hauteur de 313,7 millions d'euros.
- Renforcement du Fonds Vert qui atteint 2,5 milliard d'euros
- Mise en place d'un nouveau régime d'exonération fiscale intitulé « France ruralité revitalisation »
- Prolongation du contrat de redressement outre-mer (COROM) pour accompagner les collectivités territoriales d'outre-mer en difficultés financières

II. LES HYPOTHESES D'ELABORATION DU BUDGET 2024

1. Le budget assure non seulement la mise en œuvre des politiques publiques voulues par les élus du conseil municipal, mais il constitue aussi un véritable tableau de bord quantitatif et qualitatif, pour vérifier l'atteinte des objectifs fixés à l'administration communale.
2. En 2024, le budget sera établi selon la nouvelle nomenclature M57. Cela nécessitera un renforcement du niveau de compétences des différents personnels comptables et d'encadrement des autres services.
3. Sur le plan du fonctionnement et compte tenu du GVT, l'orientation sera davantage axée sur l'externalisation de certaines fonctions, telles la propreté de la ville et la maintenance des bâtiments communaux. La ville poursuivra sa politique de maîtrise de la dépense publique et particulièrement pour les charges de personnel. Les départs à la retraite ne feront pas l'objet de remplacement systématique. Le recours à des structures d'insertion, en lien avec les plans d'insertion du Conseil départemental et de la CANBT, nous permettra de mutualiser les coûts des différents projets. Il n'est pas envisagé d'augmentation de la pression fiscale.
4. S'agissant des investissements, le recours aux subventions sera toujours prioritaire par rapport aux emprunts. La ville devra systématiquement faire acte de candidature sur les appels à projets ou à manifestation d'intérêt, tant au niveau local, que national ou européen.
5. La restructuration de l'administration communale, qui a présenté de nombreuses faiblesses de management général, passera par des recrutements de cadres avec pour objectifs d'être plus à l'écoute des agents communaux et de travailler en transversalité avec une méthode de performance.

III. L'EXECUTION BUDGETAIRE 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

3.1. La situation financière de la collectivité

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Total Budget	E.n.S.+Solde des réservations (1)	Total réalisé (2)	Disponible Mandats (3)	Disponible Mandats +E.n.S. (4)	% réalisation Mandats (5)	% réalisation Mandats +E.n.S. (6)
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 643 270,00	628 537,04	1 596 042,50	1 047 227,50	418 690,46	60,38	84,16
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 753 928,99	13 580,81	4 439 894,32	314 034,67	300 453,86	93,39	93,68
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	0,00		0	0
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	425 002,56	0,00	0,00	425 002,56	425 002,56	0	0
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	920 500,00	12 596,60	714 458,25	206 041,75	193 445,15	77,62	78,98
66 CHARGES FINANCIERES	87 000,00		58 834,39	28 165,61	28 165,61	67,63	67,63
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	960 856,82		936 498,82	24 358,00	24 358,00	97	97
Total des dépenses de fonctionnement	9 790 558,37	654 714,45	7 745 728,28	2 044 830,09	1 390 115,64		

Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Total Budget	E.n.S.+Solde des réservations (1)	Total réalisé (2)	Disponible Titres (3)	Disponible Titres +E.n.S. (4)	% réalisation Titres (5)	% réalisation Titres +E.n.S. (6)
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	0	0
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	11 000,00	80,00	3 723,59	7 276,41	7 196,41	33,85	34,58
73 IMPOTS ET TAXES	7 935 958,37	62 196,50	6 508 036,90	2 073 030,74	2 010 834,24	73,88	74,66
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 711 900,00		1 478 605,25	233 294,75	233 294,75	86,37	86,37
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	66 800,00	17 457,74	58 612,03	8 187,97	-9 269,77	87,74	13,88
76 PRODUITS FINANCIERS	0,00		74,58	-74,58	-74,58		
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	51 900,00		235,20	51 664,80	51 664,80	0,45	0,45
Total des recettes de fonctionnement	9 790 558,37	79 734,24	8 049 287,55	2 386 380,09	2 306 645,85	0,00	0,00

Les dépenses d'investissement

Chapitre	Total Budget	E.n.S.+Solde des réservations (1)	Total réalisé (2)	Disponible Mandats (3)	Disponible Mandats +E.n.S. (4)	% réalisation Mandats (5)	% réalisation Mandats +E.n.S. (6)
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	850 279,87	131 591,41	50 434,07	799 845,80	668 254,39	5,93	5,93
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 793 116,85	353 639,97	883 310,46	10 909 806,39	10 556 166,42	7,49	10,49
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 367 920,42	34 308,78	1 757 250,47	-389 330,05	-423 638,83	0	0
Total des dépenses d'investissement	14 011 317,14	519 540,16	2 690 995,00	11 320 322,14	10 800 781,98	0,00	0,00

Les recettes d'investissement

Chapitre	Total Budget	E.n.S.+Solde des réservations (1)	Total réalisé (2)	Disponible Titres (3)	Disponible Titres +E.n.S. (4)	% réalisation Titres (5)	% réalisation Titres +E.n.S. (6)
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 199 884,97	0,00	0,00	2 199 884,97	2 199 884,97	0	0
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	425 002,56	0,00	0,00	425 002,56	425 002,56	0	0
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	3 489 106,79	0,00	1 144 697,72	2 344 409,07	2 344 409,07	32,81	32,81
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	6 020 121,46	5 979 216,22	1 120 153,43	4 899 968,03	-1 079 248,19	18,61	17,93
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 877 201,36		-1 074 901,39	2 952 102,75	2 952 102,75	-57,2	-57,2
Total des recettes d'investissement	14 011 317,14	5 979 216,22	1 189 949,76	12 821 367,38	6 842 151,16	0,00	0,00

3.2. Analyse comptable de la situation au 05/02/2024 sous réserve de l'adoption du compte administratif

DISPONIBILITE

LIBELLE	MONTANT
Ville de GOYAVE au 05/02/2024	+5 151 612.61€
CCAS au 05/02/2024	+ 92 182.50€
CDE au 05/02/2024	+ 388 396.60€

❖ RESTE A RECOUVRER

NATURE	LIBELLE	MONTANT
4111	Redevable amiable	123 353.06
4146	locataire Acquéreurs contentieux	118 584.24
443	recette amiable état	86 146.84
46726	CANBT	158 130.85
	Total	486 214.99

❖ DETAILS DES EMPRUNTS

montant de l'emprunt	échéance	solde restant	Remboursement	observations
150 000,00 caisses des dépôts	2044	129 486.24	1910,86	trimestriel
1 005 000,00 caisses des dépôts	2044	867 557.38	12802,79	trimestriel
300 000,00 caisse des dépôts	2044	258 972.35	3821,73	trimestriel

❖ **ETAT DES DETTES FOURNISSEURS**

LIBELLE	MONTANT
Engagement en Fonctionnement	628 537.04
Engagement en Investissement	353 639.97
Engagement des marchés	+ 34 308.78
Total	1 016 485.79

❖ **SITUATION EPF**

Nom du vendeur	Montant	2024	reste à payer	observation
SCI LOULOU Fort Ile Sud AL 560	221 341.62		0.00	Solder en 2023
Vente NAMORY 667/675 et AE 679	254 771.89		0.00	Solder en 2023
Vente NAMORY 209/214	449 811.40		0.00	Solder en 2023
GAMIETTE 1 AP 37 / 3000 M2	375 405.66	75 081.13	300 324.53	Solder en 2028
GAMIETTE 2 AN 89	675 450.00	159 512.48	516 125.47	Solder en 2028
total	1 976780.57	234 593.61	816 450.00	

CAPACITE D'AUTO FINANCEMENT

- CAF de 2017 est de -25 054.00€
- CAF de 2018 est de -124 532.00€

- CAF de 2019 est de	+406 786.00€
- CAF de 2020 est de	+ 1 487 513.83€
- CAF de 2021 est de	+ 1 961 956.30€
- CAF de 2022 est de	+ 2 385 011.63€
- CAF 2023 provisoire	+ 1 610 580.46€

- ❖ ANALYSE COMPARATIVE DE LA SITUATION COMPTABLE DU 31 DECEMBRE 2023
- ❖ **SOUS RESERVE DE L'ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

INVESTISSEMENT

Dépense

Au 31/12/2023 la dépense d'investissement est de 2 690 995.00 euros

INVESTISSEMENT

Recette

Le montant des subventions d'investissement au 31/12/2023 est de 1 120 153.43 euros

FONCTIONNEMENT

Recette

La recette de fonctionnement au 31/12/2023 est de 8 934 306.18 euros soit 91.2% du budget

FONCTIONNEMENT

Dépense

La dépense de fonctionnement au 31/12/2023 est de 7 745 728.28 euros soit 79% du budget.

3.3. Les dépenses et les recettes du CCAS

Les dépenses de fonctionnement du CCAS

Chapitre	Total Budget	E.n.S.+Solde des réservations (1)	Total réalisé (2)	Disponible Mandats (3)	Disponible Mandats +E.n.S. (4)	% réalisation Mandats (5)	% réalisation Mandats +E.n.S. (6)
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	95 854,82	17 359,40	60 944,52	34 910,30	17 550,90	29,54	81,01
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	125 000,00	0,00	107 430,43	17 569,57	17 569,57	85,94	85,94
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	936,79			936,79	936,79	0	0
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	141 000,00	12 498,10	123 795,49	17 204,51	4 706,41	87,8	96,66
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des dépenses de fonctionnement	362 791,51	29 857,50	292 170,44	70 621,17	40 763,67	0,00	0,00

Les recettes de fonctionnement du CCAS

Chapitre	Total Budget	E.n.S.+Solde des réservations (1)	Total réalisé (2)	Disponible Titres (3)	Disponible Titres +E.n.S. (4)	% réalisation Titres (5)	% réalisation Titres +E.n.S. (6)
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	216 791,61	0,00	0,00	216 791,61	216 791,61		
013 ATTENUATIONS DE CHARGES			0,00	0,00	0,00		
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	146 000,00	0,00	146 000,00	0,00	0,00	100	100
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00		1 612,41	-1 612,41	-1 612,41	0	0
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00			0,00	0,00		
Total des recettes de fonctionnement	362 791,61	0,00	147 612,41	215 179,20	215 179,20	0,00	0,00

Les dépenses d'investissement du CCAS

Chapitre	Total Budget	E.n.S.+Solde des réservations (1)	Total réalisé (2)	Disponible Mandats (3)	Disponible Mandats +E.n.S. (4)	% réalisation Mandats (5)	% réalisation Mandats +E.n.S. (6)
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00			0,00	0,00		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 300,00		3 674,46	22 625,54	22 625,54	13,97	13,97
Total dépenses d'investissement	26 300,00	0,00	3 674,46	22 625,54	22 625,54	0,00	0,00

Les recettes d'investissement du CCAS

Chapitre	Total Budget	E.n.S.+Solde des réservations (1)	Total réalisé (2)	Disponible Titres (3)	Disponible Titres +E.n.S. (4)	% réalisation Titres (5)	% réalisation Titres +E.n.S. (6)
001 DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	21 479,38		0,00	21 479,38	21 479,38	0	0
10 DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 883,83		1 003,84	2 879,99	2 879,99	25,85	25,85
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	936,79	0,00	0,00	936,79	936,79		
Total recettes d'investissement	26 300,00		1 003,84	25 296,16	25 296,16		

3.4. Les dépenses et les recettes de la CDE

Les dépenses de fonctionnement de la CDE

Chapitre	Total Budget	E.n.S.+Solde des réservations (1)	Total réalisé (2)	Disponible Mandats (3)	Disponible Mandats +E.n.S. (4)	% réalisation Mandats (5)	% réalisation Mandats +E.n.S. (6)
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00		0,00	0,00	0,00	0	0
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	498 300,00	169 034,60	149 939,58	348 360,42	179 325,82	30,09	64,01
022 DEPENSES IMPREVUE	19 121,66	0,00	0,00	19 121,66	19 121,66	0	0
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	104 950,00	160,96	94 980,64	9 969,36	9 808,40	90,5	90,65
065 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	200,00	0,00	1,80	198,20	198,20	0,9	0,9
67CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0	0
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 397,50	0,00		3 397,50	3 397,50	0	0
068 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	131 248,33	0,00		131 248,33	131 248,33	0	0
Total des dépenses de fonctionnement	757 717,49	169 195,56	244 922,02	512 795,47	343 599,91	27,47	28,13

Les recettes de fonctionnement de la CDE

Chapitre	Total Budget	E.n.S.+Solde des réservations (1)	Total réalisé (2)	Disponible Mandats (3)	Disponible Mandats +E.n.S. (4)	% réalisation Mandats (5)	% réalisation Mandats +E.n.S. (6)
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	73 600,00	0,00	108 456,70	-34 856,70	34 856,70	47,36	47,36
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	371 517,49			371 517,49	371 517,49		
013 ATTENUATION DE CHARGES	600,00		28,90	571,10	571,10	4,82	4,82
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	310 000,00		278 083,62	31 916,38	31 916,38	75,55	75,55
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 000,00		856,00	1 144,00	1 144,00	42,8	42,8
40 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00		0,00	0,00	0,00		
Total des recettes de fonctionnent	757 717,49	0,00	387 425,22	370 292,27	370 292,27	33,33	33,33

Les dépenses d'investissement de la CDE

Chapitre	Total Budget	E.n.S.+Solde des réservations (1)	Total réalisé (2)	Disponible Mandats (3)	Disponible Mandats +E.n.S. (4)	% réalisation Mandats (5)	% réalisation Mandats +E.n.S. (6)
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 213,40	0,00	0,00	11 213,40	11 213,40		
Total des dépenses d'investissement	11 213,40	0,00	0,00	11 213,40	11 213,40	0,00	0,00

Les recettes d'investissement de la CDE

Chapitre	Total Budget	E.n.S.+Solde des réservations (1)	Total réalisé (2)	Disponible Titres (3)	Disponible Titres +E.n.S. (4)	% réalisation Titres (5)	% réalisation Titres +E.n.S. -6
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00			0,00	0,00		
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 397,50	0,00	0,00	3 397,50	3 397,50	0	0
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	7 815,90	0,00	0,00	7 815,90	7 815,90	0	0
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES							
Total des recettes d'investissement	11 213,40	0,00	0,00	11 213,40	11 213,40	0,00	0,00

3.5. Bilan des orientations budgétaires 2023

Les douze derniers mois ont permis de mettre en place les préalables à de nouveaux projets.

Les réalisations de l'année 2023 ont été les suivantes :

- Mise en sécurité du pont de Bonfils
- Travaux d'assainissement de la zone de Bois-Sec
- Etude hydraulique en vue du projet d'aménagement de la route de Blonzac
- Inspection des ponts de l'Abandonnée et de Bois-Sec
- Etude hydraulique et technique sur le chemin de Barthélémy
- Etude hydrodynamique en vue de la pose d'un barrage anti-sargasses sur le littoral de Goyave
- Etude relative à la création du marché couvert
- La numérisation de la bibliothèque municipale
- L'acquisition de matériels à destination des classes numériques
- L'acquisition des véhicules électriques
- L'aménagement paysager de la place de l'Eglise
- L'embellissement et le fleurissement des espaces publics
- L'Installation du Wifi territorial

IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le fil rouge de l'année 2024 est « Goyave une ville en toute sécurité ». A travers cette thématique, la municipalité souhaite renforcer la sécurité des biens et la tranquillité des personnes sur l'ensemble du territoire communal. Dans cette perspective 3 axes majeurs ont été identifiés et permettront de décliner la politique de sécurité de la ville.

4.1. Poursuivre les actions vers une administration plus performante

4.1.1. Renforcer l'expertise technique de la collectivité

La ville souhaite se doter de nouveaux collaborateurs à des postes d'encadrement. Les services concernés sont les suivants : la Direction générale des services, le service des affaires financières, le service aménagement et urbanisme ainsi que le service de la police municipale. De plus, à l'heure où il est demandé aux collectivités territoriales plus de performance dans un contexte de pénurie budgétaire, la ville envisage en 2024 d'externaliser davantage de missions stratégiques permettant ainsi de disposer d'un appui ponctuelles sur des sujets à haut niveau d'expertise.

4.1.2. Poursuivre l'équipement numérique des services et des bâtiments communaux

La dématérialisation des services initiée depuis près de 4 années sera poursuivie en 2024. La nouvelle nomenclature comptable M57 mise en application en janvier 2024 incitera à revoir la fonction finance au sein de l'administration. L'ensemble des services seront dotés d'un budget et prendront part activement au circuit de la dépense.

Les outils de communication interne et externe de la collectivité seront modernisés avec l'acquisition de matériels de visioconférence et l'installation de panneaux d'affichage numérique.

4.1.3. Renforcer la cybersécurité

Les actes de cybercriminalité et de cybermalveillance sont devenus fréquents au sein des administrations publiques. Une action renforcée sera mis en œuvre au sein de l'infrastructure informatique, de plus, une sensibilisation sera opérée auprès des agents à travers des journées d'information.

4.1.4. Former et accompagner le personnel

Outre les formations statutaires, de professionnalisation et de perfectionnement, la ville accentuera la formation du personnel sur la santé et la sécurité au travail afin de mieux appréhender les risques psycho-sociaux, les risques d'incendies et les gestes de premiers secours.

4.2. Aménager et équiper le territoire pour une ville en toute sécurité

4.2.1. Préparer le territoire aux aléas

L'impact des risques naturels sur le territoire communal et ses administrés au cours de ces dernières années ont démontré l'importance de développer une culture du risque différente. Planifier la gestion du risque est primordiale. Dans cette perspective, la ville prévoit de lancer la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de disposer d'une meilleure articulation entre les documents d'urbanisme et le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). D'autre part, informer et protéger les populations face aux aléas est essentiel. Les actions de sensibilisation coordonnées avec les partenaires seront multipliées et de nouveaux moyens d'alerte seront déployés sur le territoire communal.

De manière plus spécifique, sur la problématique des sargasses, les études de courantologie seront finalisées et l'acquisition de nouveaux engins de collecte et de ramassage viendront compléter le Kit sargasses 1.

4.2.2. Disposer d'infrastructures et d'équipements permettant de mieux prévenir les troubles à l'ordre public

Pour répondre aux enjeux de la thématique fixée en 2024, la police municipale sera dotée de nouveaux équipements à savoir : des véhicules électriques, du matériel de vidéoprotection et de verbalisation électroniques. A noter que la caserne de gendarmerie à Goyave sera installée dans les locaux de l'ancien service technique. Pour rappel, cette caserne fait partie de 238 nouvelles brigades en création sur le territoire national.

4.2.3. Aménager et équiper les bâtiments communaux

Dans la perspective d'une nouvelle réorganisation des services, le service technique sera amené à intégrer ses nouveaux bâtiments situés à l'actuel parc automobile de la ville. Pour les bâtiments scolaires, une étude sera menée au sein de chaque école afin de planifier les travaux dans le cadre du plan national « Rénovation des écoles ». L'année 2024 verra aussi la livraison du Groupe scolaire de Bois-Sec. Sur le plan culturel, la ville débutera la première tranche des travaux de rénovation de la Souvenance.

4.2.4. Les projets prioritaires

La ville a identifié 9 projets prioritaires à conduire au cours de l'année 2024 :

- Travaux d'extension du cimetière
- Démolition de l'ancienne Eglise de Sainte-Anne
- La mise aux normes et en accessibilité de l'Hôtel de ville
- Réfection de la route de Moreau (phase 1)
- Réfection du chemin de Bocato
- Réfection de la rue du cimetière
- Réfection de la rue Alfred RIBAUD
- Réfection de la rue Paul du champ
- Reconstruction du pont de Bois-Sec

4.3. Animer le territoire pour renforcer le bien vivre à Goyave

4.3.1. Agir en faveur de la prévention de la délinquance

La prévention de la délinquance est l'une des priorités de l'année de la sécurité pour la ville. En premier lieu il s'agira de réactiver le Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Dans cette perspective dès le premier trimestre 2024, un diagnostic local de sécurité sera lancé et permettra de définir stratégie territoriale de sécurité de la ville. Les réflexions portées et les actions conduites au sein de cette instance de concertation cibleront en priorité : les violences intrafamiliales en particulier les violences faites aux femmes, le harcèlement scolaire et la consommation de substances psychoactives.

4.3.2. Relancer le projet de coopération entre l'Afrique et la Caraïbe

Il y a quatre ans, la ville de Goyave a été à l'initiative du projet de coopération tripartite entre Goyave, le Bénin et Haïti. En 2024, il s'agira de poursuivre ce partenariat réactivé en fin d'année 2023 et mettre en place des actions en faveur de la protection de l'environnement, du développement économique et de la promotion culturelle et patrimoniale des territoires.

4.3.3. Maintenir les actions solidaires

L'inclusion des personnes âgées, le mieux vivre ensemble, la préservation de l'environnement, la lutte contre l'isolement et contre l'illectronisme sont autant de domaine d'intervention qu'il est nécessaire de maintenir pour garantir le bien vivre sur le territoire communal. En ce sens l'ensemble des manifestations d'animation du territoire seront reconduites telles que : le portage des repas, la mise à l'honneur des centenaires, la fête de la famille. L'aide aux ménages en difficulté sera réitérée en proposant des prestations qui auront pour ambition de répondre tant aux besoins financiers que matériels tout comme le soutien aux associations.

4.3.4. Poursuivre l'accompagnement auprès des jeunes goyaviens

Les engagements pris envers la jeunesse en 2023 seront renouvelés en 2024 à savoir, contribuer la réussite éducative, pérenniser le soutien aux structures de la petite enfance, proposer davantage d'activités de loisir, garantir l'équilibre alimentaire de l'enfant et sensibiliser à la sécurité routière. Il s'agira notamment d'activer le PEDT, de créer des aires de jeux, initier des actions autour de la lecture et du conte afin de lutter contre l'illettrisme et proposer le petit déjeuner aux élèves des classes élémentaires. De plus, pour lutter contre les exclusions et favoriser la cohésion sociale, trois dispositifs majeurs permettront de favoriser les jeunes issus familles défavorisées. Le premier, les jeunes en concert qui propose un concert par trimestre, le second « Enfants en colonie » proposant une semaine de colonie de vacances pour 20 enfants au cours des vacances des mois de juillet et août. Le dernier dispositif est une action qui entre dans le cadre de la coopération tripartite « Afrique caraïbes » permettant ainsi à des jeunes goyaviens de se rendre dans la ville d'Allada à l'occasion d'un tournoi de football interquartier.

V. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

5.1. Les engagements en section de fonctionnement

5.2. Les engagements en section d'investissement

PLAN PLURIANNUEL DE FONCTIONNEMENT

Opération	Coût total
Eau	60 781,94
Energie	884 101,00
Carburant	71 833,21
Contrat de prestation de services	193 397,09
Location de matériel mobilier	375 742,93
Maintenance	419 947,98
Entretien de biens	138 140,78
TOTAL	2 143 944,93

2024	2025	2026	2027	2028
11 000,00	11 550,00	12 127,50	12 733,88	13 370,57
160 000,00	168 000,00	176 400,00	185 220,00	194 481,00
13 000,00	13 650,00	14 332,50	15 049,13	15 801,58
35 000,00	36 750,00	38 587,50	40 516,88	42 542,72
68 000,00	71 400,00	74 970,00	78 718,50	82 654,43
76 000,00	79 800,00	83 790,00	87 979,50	92 378,48
25 000,00	26 250,00	27 562,50	28 940,63	30 387,66
388 000,00	407 400,00	427 770,00	449 158,50	471 616,43

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20240229-1-DE

Réception par le préfet : 29-02-2024

Publication le : 29-02-2024

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Opération	Coût total	Réalisé avant 2024	2024	2025	2026	2027	2028	Reste à réaliser après 2028
Équipement numérique des services et des bâtiments communaux								
Mise en conformité du câblage informatique	86 000,00	-	86 000,00					
Logiciel GED du secretariat général	15 000,00		15 000,00					
Modernisation de l'accueil téléphonique	13 500,00		13 500,00					
Numérisation des archives municipales	37 868,00		37 868,00					
Autres acquisitions de logiciels métiers	35 000,00		35 000,00					
Conduire un effort d'équipement de l'administration	40 000,00	8 701,71	31 298,29					
Ecoles numériques volet 2	24 790,00	-	24 790,00					
Câblage informatique des écoles	30 137,00	16 173,00	13 964,00					
Matériels de visioconférence	10 000,00		10 000,00					
Panneaux d'affichage numérique	150 000,00		150 000,00					
Renforcer la cybersécurité	10 000,00		10 000,00					
Acquisitions foncières	400 000,00		400 000,00					
Préparer le territoire aux aléas								
Révision du PLU de Goyave	120 000,00		60 000,00	60 000,00				
Extension du Kit sargasses	1 416 729,00		1 416 729,00					
Barrages anti-sargasses	304 500,00	-	304 500,00					
Sirènes	100 000,00		100 000,00					
Prévenir les troubles à l'ordre public								
Véhicules électriques	80 000,00		80 000,00					
Vidéoprotection	200 000,00	-	200 000,00					
Acquisition de PVE	8 500,00	-	8 500,00					
Aménager et équiper les bâtiments communaux								
Rénovation du bâtiment du parc automobile	90 776,00		90 776,00					
Rénovation du bâtiment du service technique	140 000,00		140 000,00					
Rénovation des bâtiments communaux	100 245,00		100 245,00					
Réhabilitation de la Maison des illustres	3 326 772,00		1 762 500,00	1 564 272,00				
Etudes de la maison de Santé	70 000,00		70 000,00					
Aménagement de la BCD	50 000,00		100 000,00					
Les projets prioritaires								
Travaux d'extension du cimetière	972 000,00	-	486 000,00	486 000,00				
Travaux d'urgence de Réhabilitation de l'Hôtel de ville	200 000,00	-	100 000,00	100 000,00				
Démolition de l'Eglise	100 000,00		100 000,00					
Reconstruction du pont de Bois-Sec	2 400 000,00		2 400 000,00					
Réfection de la rue du cimetière	450 000,00		450 000,00					
Réfection de la rue Alfred Ribaud	300 000,00		300 000,00					
Réfection du Chemin de Bocato	800 000,00		800 000,00					
Réfection de la rue Paul Duchamp	120 000,00		120 000,00					
Réfection de la route de Moreau	1 300 000,00		650 000,00	650 000,00				
	13 501 817,00	24 874,71	10 666 670,29	2 860 272,00	-	-	-	-

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20240229-1-DE

Réception par le préfet : 29-02-2024

Publication le : 29-02-2024